



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-99738>

Département(s) de publication : 17

Annonce n° 25-99738

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNAUTE DE COMMUNES ILE DE RE

Correspondant : Piette Aurélie

Adresse : 3 rue du père ignace, 17410 Saint martin de re

Coordonnées :

Téléphone : 0546090097

Courriel : Marchespublics@cc-iledere.fr

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : La présente consultation a pour objet un marché de maîtrise d'oeuvre en vue de la réalisation d'une piste cyclable de 1,8 km, le long de l'Avenue Sainte-Marie, passant au coeur de Rivedoux-Plage et offrant une continuité avec la piste située au Nord de la commune.

Lieu d'exécution et de livraison : 3 rue du père ignace, 17410 Saint-martin-de-ré

Section 3 - Caractéristiques du marché

Refus des variantes.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 14/10/2025 à 11:00

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2025_081

Renseignements complémentaires : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Le candidat peut aussi saisir le Tribunal administratif de Poitiers par la voie de l'application «Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2025_Kh30grrFJ9

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/09/2025